

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_005

Séance du jeudi 04 janvier 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 27/12/2017

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY *Michèle BUSSON*

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, ~~Michèle BUSSON~~, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Régularisation foncière parcelle B 499 Jacqueline MOLINES (Finialettes) - DE_2018_005

Monsieur le Maire délégué Jean-Pierre ALLIER présente la situation d'un bâtiment à Finialettes qui a été bâti sur le domaine public. Ce bâtiment est en fait une extension du bâtiment cadastré parcelle B190 à Finialettes.

La propriétaire actuelle du bien, madame Jacqueline MOLINES, souhaite régulariser la situation de ce bien.

Un document d'arpentage a d'ors et déjà été réalisé par le Cabinet Fagge et Associé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle cadastré B499 sur le document de division parcellaire ci-joint, à titre gratuit, à madame Jacqueline MOLINES pour régulariser la situation.

DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par madame MOLINES.

MANDATE monsieur Jean-Pierre ALLIER, maire délégué, pour la signature de tous les documents nécessaires à cette cession, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2018 048-200057594-20180104-DE 2018_005-DE






FAGGE ET ASSOCIES

Géomètres Experts Foncier
Conseil et Ingénierie
8 Rue de Wunshötel - 48000 MENDE
04 66 65 23 24 / cabinet@fagge.net

Dossier No 10-14A

Date : 05/10/2017

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
VILLAGE DE FINIALETTES
CESSION
Cadastré : 066 So B
PLAN DE DIVISION
Echelle : 1/100

Bon Pour Accord

Sur la nouvelle limite divisoire définie par le présent plan

M. Le Maire

Mme. MOLINES Jacqueline

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'EXEMPLAIRE ORIGINAL DETENU DANS NOS ARCHIVES
AVEC AJOUT DE LA NOUVELLE NUMEROTATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
Delivree le 14/12/2017

LEGENDE :

- + Station de levé
- 45 Point et No du point défini en coordonnées
- Nouvelle limite divisoire définie le 6 octobre 2017
- Application du plan cadastral
- B 192 Section et Numéro de la parcelle cadastrale
- Partie cédée par la commune à Mme. MOLINES Jacqueline

Tableau de coordonnées		
MAT	X	Y
100	1757524.83	3243522.75
101	1757523.42	3243523.55
102	1757523.56	3243523.92
108	1757520.57	3243531.50
115	1757522.27	3243517.95
116	1757520.20	3243513.75
123	1757518.52	3243510.42
124	1757530.25	3243518.81
125	1757528.14	3243518.64
126	1757525.65	3243517.41
127	1757521.84	3243510.89
128	1757522.83	3243507.02
129	1757518.86	3243526.84
130	1757519.80	3243512.91

NOTA :

Le Système de coordonnées est rattaché au réseau géodésique de la France (RGF 63) en projection Conique Conforme 44. Les limites obtenues par application du plan cadastral ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour la devenir, elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

Préfecture de Mende

En application de l'article 45 du Décret 96-476, le présent document est de nature administrative et ne peut être opposé qu'au cadastre ou administratif.

